Bacqueville-en-Caux

Plan Local d'Urbanisme



Pièce n°7

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



21 rue Carnot 76190 YVETOT Tél: 02.32.70.47.10 urbanisme@euclyd-eurotop.fr Les servitudes d'utilité publique constituent des limitations administratives au droit de propriété. Elles sont instituées dans un but d'utilité publique au bénéficie de personnes publiques, de concessionnaires de services publics et de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général.

Conformément à l'article L.126-1 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme doit comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et qui figurent sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat.

A l'expiration d'un délai d'un an à compter, soit de l'approbation du plan, soit, s'il s'agit d'une servitude nouvelle, de son institution, seules les servitudes annexées au plan peuvent être opposées aux demandes d'autorisation d'occupation du sol. Dans le cas où le plan a été approuvé ou la servitude, instituée avant la publication du décret établissant ou complétant la liste dressée par décret en Conseil d'Etat, le délai d'un an court à compter de cette publication.

La liste, dressée par décret en Conseil d'Etat, classe les servitudes d'utilité publique en quatre catégories comme suit :

- les servitudes relatives à la conservation du patrimoine
- les servitudes relatives à la conservation de certaines ressources et équipements
- les servitudes relatives à la défense nationale
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques

Le territoire de la commune est concerné par les servitudes suivantes :

_					
	Туре	Intitulé	Servitude	Institution	
	AC2	protection des monuments naturels et sites protégés	Château de Varenville et son parc.	inscrit par arrêté ministériel du 16.05.1989.	
	AC2	protection des monuments naturels et sites protégés	Vallée de la Vienne	site inscrit par arrêté ministériel du 22 avril 1996	
	AS1	protection des captages d'eau potable	Captage de BACQUEVILLE EN CAUX au lieu-dit Mangea-la. Indice B.R.G.M. 58.4.14.		
	и	lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63 KV.	Ligne BUQUET.GONNEVILLE SUR SCIE. 2 x 90 KV.	D,U.P. du 01.12.1987.	Gestionnaire :
	14	lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63 KV.	Ligne BUQUET,LA VAUPALIERE. 90 KV.	D.U.P. du 15.10.1981.	RTE-GMR Basse Seine, Route de Duclair 76150 LA VAUPALIERE
	14	lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63 KV.	Lignes électriques de distribution.	•	
	PT1	protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Station de BACQUEVILLE EN CAUX CT.		
	PT2	protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles.	Faisceau hertzien BACQUEVILLE- EN-CAUX MARTIN-EGLISE	Décret du 17,07,1984	

Les servitudes « A5 » rattachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement ne figurent pas dans le tableau ci-dessus (pour plus de renseignements, prendre contact avec le service gestionnaire : l'ARS (ex-DDASS).

EUCLYD-EUROTOP - 2016

